

LE CONSEIL MUNICIPAL

S'est réuni le 11 mars 2015 à 20 heures en séance ordinaire,

Ordre du jour :

1. Approbation de la séance du 28 janvier 2015
2. Désignation d'un secrétaire de séance
3. Rapport de commissions
4. Travaux salle des fêtes
5. Adhésion à la future Agence Territoriale d'Ingénierie Publique
6. Préparations budgétaires
7. Approbation de devis
8. divers

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 mars 2015

Sous la présidence de M. Adrien KIFFEL, Maire,

Membres présents : Gérard PIERRON, André SCHAEFFER, Adjoints,
Michel KAUFMANN, Thomas VOGT, André REGIN, Michel HERZOG, Nathalie DISCHLER,
Emmanuel GOETSCHY, Caroline ANTONI, Grégory ESSINGER, Nicolas SCHARSCH, René
SIEBERING, Rémy FISCHER

Membre absent excusé : Véronique DATICHY qui donne procuration à Adrien KIFFEL

Monsieur Michel HERZOG quitte la séance au cours du point 14/15

10/15 Approbation de la séance du 28 janvier 2015

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à formuler concernant le Procès-Verbal de la réunion du 28 janvier 2015 qui a préalablement été transmis à chaque conseiller.

Sans observation, on passe à la signature du registre.

11/15 Désignation d'un secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne Mme ALTER Anne-Marie en qualité de secrétaire de séance.

12/15 Rapport de commissions

Commission construction : une déclaration préalable a été étudiée.

13/15 Travaux salle des fêtes

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 29 octobre 2014 qui approuve la réalisation des travaux de mise en accessibilité de la salle.

Il informe les conseillers qu'il a consulté plusieurs architectes pour la mission de maîtrise d'œuvre.

Après avoir entendu les explications, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. confirme la réalisation des travaux de mise en accessibilité de la salle des fêtes avec création d'une rampe d'accès couverte, construction d'un bloc sanitaire pour personnes à mobilité réduite et mise à niveau de l'entrée principale de la salle. Le conseil municipal décide également la réfection intégrale des sanitaires existants du rez-de-chaussée, attenants à la salle associative, dans le cadre de l'accessibilité PMR ;
2. Retient l'offre de Mr Claude Schwengler, architecte, pour la mission de maîtrise d'œuvre ;
3. Approuve l'avant-projet présenté pour un estimatif des travaux de 150 000 € HT ;
4. Demande l'inscription des crédits nécessaires au Budget Primitif 2015 ;
5. Charge Monsieur le Maire de déposer une demande de permis de construire et de lancer le marché à procédure adaptée ;
6. Charge Monsieur le Maire de demander les subventions auxquelles se projet peut prétendre.

14/15 Adhésion à la future Agence Territoriale d'Ingénierie Publique

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal :

Dans un contexte de complexité règlementaire croissante et de finances contraintes, l'ingénierie publique est plus que jamais une condition essentielle du développement des territoires. Aujourd'hui, le nouveau paysage institutionnel est en devenir avec la réforme territoriale. Elle engendrera de profondes modifications dans les périmètres et les compétences des collectivités.

Partenaire des communes et intercommunalités dans l'ingénierie locale depuis 1984, le Département du Bas-Rhin propose de créer une structure commune pour mutualiser l'ingénierie publique entre le Département du Bas-Rhin et les communes et intercommunalités du territoire. Cette Agence Territoriale d'Ingénierie Publique prendrait la forme d'un Syndicat mixte ouvert.

Le Syndicat mixte aura pour objet d'apporter aux membres adhérents le conseil et l'assistance technique nécessaire à l'exercice de leurs compétences, par mutualisation de leurs besoins et moyens. Il pourra à cet effet, conformément aux dispositions de l'article L.5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, exercer des missions à la carte au service de ses adhérents, sans transfert de compétences au Syndicat mixte ni obligation d'exclusivité.

Il vous est proposé d'approuver le projet de statuts de la future Agence Territoriale d'Ingénierie Publique et l'adhésion de la commune en tant que membre fondateur de cette Agence. Après en avoir délibéré de façon concordante, l'ensemble des membres fondateurs demandera dans un second temps au Préfet de prendre un arrêté portant création du syndicat mixte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique ». Cette démarche progressive vise à engager la création juridique du Syndicat Mixte au 1er juillet 2015 pour une mise en service effective au 1er janvier 2016.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil Général du Bas-Rhin en date du 20 octobre 2014 ;

Vu la présentation du projet d'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique faite par le Département du Bas-Rhin lors de la rencontre du 16 février 2015 et les documents transmis au Conseil municipal ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

Approuve le principe d'adhérer au syndicat mixte ouvert à la carte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » comme membre fondateur sur la base du projet de statuts de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique présenté en séance et annexé à la présente délibération.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage à la mairie durant deux mois et sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Molsheim,
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Molsheim-Mutzig,

15/15 Préparations budgétaires

Monsieur le Maire présente l'esquisse du budget primitif 2015 pour la section de fonctionnement et sollicite l'avis des conseillers sur le programme d'investissement.

16/15 Approbation de devis

néant

17/15 Divers

Monsieur le Maire donne diverses informations :

- planning des prochaines élections,
- discussion à propos d'un échange de terrains et des travaux y relatifs,

- le Select'om propose l'opération « Osterputz ». Wolxheim participe et fixe la date au samedi 11 avril. Un appel sera lancé dans le prochain Wolxheim Infos pour rassembler des bénévoles.
- Mr le Maire a reçu le représentant de Groupama pour faire le point sur les contrats en place,
- discussion à propos du questionnaire de la Com Com pour une mutualisation des services,
- discussion à propos de l'AG du club sportif.

Certains conseillers informent de la réalisation du curage des fossés. Il conviendrait de mettre en place le repérage des drainages.

La séance est levée à 22 h 30

Pour extrait conforme

A Wolxheim, le 17 mars 2015
Le Maire
Adrien KIFFEL